

Tarifs licences 2023

gaby, vendredi 02 décembre 2022 - 19:35:34

Les licences et les tarifs

Saison 2023

Une licence pour répondre à votre attente, du loisir à la compétition.

* Licence "Ligue adulte" 41 ↪

(+16ans)

Elle est destinée aux pilotes qui souhaitent participer aux championnats de Ligue Open/Promotion.

La licence Ligue est le premier niveau de compétition.

* Licence "Nationale adulte" 58 ↪

(+16ans)

Elle est destinée aux pilotes qui souhaitent participer aux championnats de France et aux compétitions nationales.

La licence Nationale s'adresse au haut niveau de compétition (selon règlement, certaines compétitions sont sur sélection).

* Licence "Organisateur" 20 ↪

Elle s'adresse aux bénévoles qui souhaitent participer à l'organisation des compétitions de leur club.

Elle permet de rouler dans son club et d'accéder aux zones de course.

Elle ne permet pas de rouler en compétition, ni en démonstration.

* Licence "Nationale jeune" 27 ↪

(-16ans)

Elle est destinée aux jeunes pilotes de moins de 16ans, elle leur permet de participer à tous les championnats fédéraux de tous niveaux, aux Grand Prix EFRA, et aux manifestations amicales.

* Licence "Accompagnateur" 17 ↪

Cette licence est destinée aux personnes adhérentes à un club affilié FFVRC. Elle est obligatoire pour les ramasseurs, les mécaniciens et circuler dans la zone de course.

Elle ne permet pas de piloter une voiture et/ou une moto radiocommandée.

* Licence "Moto" 32 ↪

C'est une licence exclusive, destinée uniquement à la pratique de la discipline moto, en loisir et en compétition.

Licence "Loisir" 24 ↪

Cette licence est destinée à une pratique loisir de la Voiture / Moto / MiniRC / Slot.

Elle permet aussi de participer aux manifestations amicales, démonstrations et accéder aux zones de course.

* Licence "mini RC/Slot" 17 ↪

C'est une licence exclusive, destinée à la pratique des disciplines mini-rc et slot, en loisir et en compétition. Elles pourront s'ajouter.

Chaque type de licence est assortie d'une assurance couvrant le licencié dans la pratique de toutes les activités liées à la pratique de Véhicules Radio Commandés : elle comprend un volet Responsabilité Civile qui vise à indemniser les tiers victimes

de dommages corporels ou matériels causés par un licencié, et, un volet Individuelle Accident qui couvre les blessures subies par le licencié dans le cadre de la pratique d'une activité de Véhicules RC sur un lieu affilié.

Au moment de délivrer la licence, le club informera le licencié sur la possibilité qu'il a de souscrire (auprès de l'assureur fédéral) une assurance complémentaire dite IA+ pour un montant de 12 €.

La licence est matérialisée, elle vous parviendra sur votre boîte mail, cependant si vous souhaitez recevoir une licence plastique, rajoutez 3 € au montant de votre licence.